

## Attestation de Qualification du Sport Adapté

Ligue Régionale Sport Adapté IDF

# Module 1 Du 2 au 4 Décembre 2013 MENNECY













Connaissances du public et de son environnement

Intervention auprès du public lors d'une journée FFSA









# Attestation de Qualification du Sport Adapté

### Présentation

L'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives pour les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques étant inscrit dans la loi et étant l'une des priorités du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) propose une formation aux professionnels ou futurs professionnels des métiers du sport ainsi qu'aux bénévoles d'associations sportives, quels que soient leurs champs d'intervention et dans la limite des prérogatives accordées par les textes réglementaires.

L'Attestation de Qualification Sport Adapté est une formation qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de <u>personnes</u> <u>déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques.</u>

Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires. Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

<u>Diplôme fédéral</u> délivré aux BEES par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), il se décompose en trois modules spécifiques : le module 1 étant un pré-requis pour réaliser le module 2.

### **Module 1 (16h)**

Connaissance des publics, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement.

### **Module 2 (24h)**

Intervention pédagogique dans une discipline spécifique.

### **Module 3 (20h)**

Stage pédagogique en situation

Attention : pour les personnes non titulaires d'un BEES/BPJEPS/DEJEPS, seuls les deux premiers modules vous sont ouverts. Une attestation de présence stipulant les connaissances et les compétences acquises au cours de chaque module vous sera retournée.



# Attestation de Qualification du Sport Adapté Module 1 du 2 au 4 Décembre 2013

### **Objectifs**

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A;
- > Connaître la Fédération Française du Sport Adapté, son organisation, ses finalités ;
- > Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- > Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singulier ;
- > Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.



### Contenus théoriques et pratiques

- > Notions de handicap, déficiences, maladie
- > Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, caractéristiques ;
- > Les troubles psychiques : les pathologies, le soin ;
- > La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation ...
- > Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation ... ;
- > Les démarches pédagogiques : permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.

### Organisation

- > Lieux : Maison Départementale des Comités Sportifs MENNECY
- > Coût: 250 euros /stagiaire

500 euros/stagiaire par une OPCA (N'hésitez pas à nous contacter pour toute information concernant les prises en charge par un OPCA).



### Fiche d'inscription

AQSA Module 1 : du 2 au 4 Décembre 2013

<u>Informations administratives</u>			
Nom/Prénom			
<ul><li>Adresse</li></ul>			
Tél			
❖ E-mail			
Nom et adresse	e du club ou structure —————		
	nnées du Président ou responsable - vention pour formation continue	☐ Oui	Nom OPCA

### Modalités administratives

Afin de valider votre inscription, les documents ci-dessous vous seront demandés :

- ➤ la fiche d'inscription ci-dessus remplie ;
- > une copie recto-verso de la carte d'identité et du diplôme ;
- > un chèque de 250 euros à l'ordre de « Ligue Régionale Sport Adapté Ile-de-France ».

(Si prise en charge AGEFOS PME /UNIFORMATION, obligation d'envoyer un chèque de 250 euros, celui-ci ne sera encaissé et vous sera retourné dès payement de votre OPCA).

Ligue Régionale Sport Adapté lle De France 182, rue Raymond Losserand – 75014 PARIS Tél: 01.45.40.71.37 / celine.massanet@ffsa.asso.fr